



Saint-Ambroise

Conseil d'établissement École Saint-Ambroise

PROCÈS- VERBAL

Mercredi 11 octobre 2023 à 18 h 30

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Parents présents : Chloé Banville, Pierre-Luc Beaudoin (vice-président), Rafael Dostie-Blais (parent substitut), Marie Gauthier (secrétaire), Pierre-Luc Girard-Lauriaut, Sébastien Hénaff (président d'assemblée), Laurel Koop.

Membres du personnel présents : Francis Archambault, Marie-Hélène Aubé, Martine Côté, Andréanne Gourd, Mytlande Lacroix, et Anne-Marie Senécal.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sébastien propose l'adoption de l'ordre du jour, Chloé Banville seconde. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2023

Laurel Koop propose l'adoption du procès-verbal, Martine Côté seconde. Adopté à l'unanimité.

4. Présentation des membres

Chacun des membres se présente brièvement.

5. Désignation des officiers

5.1. Présidence et vice-présidence

Sébastien Hénaff est élu à l'unanimité comme président du CÉ pour un terme de 1 an. Pierre-Luc Beaudoin, président sortant, est élu à l'unanimité comme vice-président du CÉ pour un terme de 1 an.

5.2. Secrétaire

Il est convenu que le rôle de secrétaire sera tenu à tour de rôle par les membres du CÉ. Marie Gauthier se propose d'agir comme secrétaire pour cette première rencontre.

6. Fonctionnement du CE

6.1.1. Adoption du calendrier des rencontres 23-24

Pierre-Luc Beaudoin propose, Marie Gauthier seconde. Adopté à l'unanimité.

6.1.2. Formation obligatoire pour les membres du CÉ

Disponible sur le site Internet. Les capsules ont été envoyées par la direction à titre informatif. Il y a une obligation légale de suivre la formation, en particulier pour les nouveaux membres, et suggéré fortement pour les anciens membres. Les membres conviennent qu'ils préfèrent suivre la formation à la maison. Des hyperliens seront envoyés et la formation sera suivie d'ici la prochaine réunion.

Le point 6.1.5 est devancé pour discuter de la possibilité de faire des copies papier sur le budget de fonctionnement (total de 400\$). Une copie du document de formation en 2 exemplaires sera imprimée en utilisant le budget de formation. L'utilisation du budget de perfectionnement (total de 400\$) est régi par des règles de fonctionnement plus strictes. Ce dernier budget n'avait pas été utilisé l'an passé.

6.1.3. Mode de fonctionnement pour les prochains CÉ

Un parent qui serait absent sera responsable de trouver un substitut. Les rencontres pourraient éventuellement se tenir dans le salon du personnel pour des places assises plus confortables, si l'équipement de projection le permet.

6.1.4. Adoption des règles de régie interne 23-24

Les noms des membres et les dates doivent être changés. Le nombre de personnes sur le comité doit être mis à jour. Sinon, le document avait été révisé à la fin de l'année scolaire l'an passé et semble plutôt complet. Chloé Banville se demande s'il est important de recruter un membre de la communauté et quelle serait la façon de recruter. Ce n'est pas une obligation, mais si une personne se montre intéressée, qui travaille ou qui réside dans

l'arrondissement, mais excluant les parents de l'école. Il est suggéré que chacun y réfléchisse et signale toute suggestion. Sébastien Hénaff, secondé par Chloé Banville, propose que le document soit adopté avec les suggestions mineures signalées précédemment. Adopté à l'unanimité.

6.1.5. Information sur les deux budgets du CÉ (fonctionnement et perfectionnement)

Discuté au point 6.1.2.

6.1.6. Rôle(s) et mandat(s) du CÉ et de ses membres

Le CÉ peut se doter de sous-comités pour discuter de points en particulier. Pierre-Luc Beaudoin mentionne que des parents posent des questions, et il suggère de les rediriger vers la direction pour obtenir des réponses dans un premier temps. Le président peut apporter des besoins de précision pour aider la direction.

6.1.7. Mode de communication

Les communications se feront par courriel.

6.1.8. Formulaire de conflit d'intérêt

Il est important de le compléter et l'envoyer à la direction dès que possible.

7. Parole au public

Aucune personne du public n'est présente pour poser des questions. La direction note que ce point peut être déplacé au début de la rencontre si tel est le souhait de la personne concernée.

8. Points de discussion, d'approbation ou d'adoption

8.1.1. Approbation des frais chargés aux parents pour les groupes d'adaptation scolaire

Pour les classes TSA, un ajustement a été apporté pour l'achat des cahiers d'exercices (excluant les élèves de la maternelle) pour un montant d'environ 23 \$ en surplus du budget initial, et ce pour chacun des niveaux. Une lettre explicative sera envoyée aux parents concernés pour expliquer la situation. Deux nouveaux élèves devront aussi acheter un manuel en français au montant de 17,05\$. Chloé Banville, secondé de Pierre-Luc Beaudoin, propose d'approuver ces frais. Approuvé à l'unanimité.

8.1.2. Approbation d'une levée de fonds pour le groupe 1/2 C.

L'enseignante Flore Parisse aimerait organiser une activité de fabrication d'une soupe avec des légumes d'automne. La soupe sera préparée par les enfants et sera ensuite vendue aux parents pour un coût de 4 à 5\$. Chloé Banville, secondée par Sébastien Hénaff, propose d'approuver cette levée de fonds. Approuvé à l'unanimité.

8.1.3. Consultation en lien avec l'Acte d'établissement 2023-2024 et le PTRDI

Ce plan ne s'applique pas dans les situations d'urgence comme celle vécue présentement pour le pavillon de Normanville. La direction nous présente le modèle du formulaire du PTRDI, l'acte d'établissement, la fiche de l'école sur le site Internet. Pierre-Luc Beaudoin, secondé d'Andréanne Gourd, propose de confirmer l'acte d'établissement. Approuvé à l'unanimité. Puisque le site Internet avec le PTRDI semble incomplet (cases « Sans objet »), on demande que les prévisions d'effectif scolaires pour la durée du plan soient vérifiées et mises à jour avant d'approuver cette section. Le point sera donc à nouveau abordé lors d'une prochaine réunion.

9. Informations

9.1. Du service de garde

Il y a beaucoup de bouleversements dû à la délocalisation, le SDG sera certainement déficitaire pour l'année en cours. Pour la déclaration au SDG, tous les enfants n'ont pas pu être déclarés. Des communications sont en cours entre le CSSDM et la direction de l'école pour voir si une dérogation pourrait être demandée au Ministère pour tenir compte de cette situation d'exception.

Concernant la journée pédagogique de la sortie aux pommes du mardi 10 octobre, il y a eu de la frustration à cause des places limitées. Un tableau sera publié sur le site Internet avec le résumé de l'ensemble des journées pédagogiques, incluant la date d'inscription. De plus un courriel sera envoyé une semaine avant la date d'inscription, en plus du courriel avec le lien pour l'inscription sur Teams.

Une copie du règlement de service de garde sera publiée.

9.2. De l'OPP

Les membres de l'OPP se rencontreront plus tard en octobre pour planifier les activités de l'année. Une vente des chandails « kangourou » sera organisée encore une fois cette année. L'essayage pourra se faire à l'école. Les détails seront annoncés sous peu.

9.3. De la direction

Rien à ajouter.

9.4. De la présidence

Sébastien accepte avec enthousiasme son nouveau rôle de président du CÉ.

10. Levée de l'assemblée

Marie propose la levée de l'assemblée à 21h00, Andréanne Gourd seconde.